

Compte-rendu Conseil d' Administration du 24 Novembre 2009

Le conseil débute à 17 heures 45. Le Quorum étant atteint, le proviseur demande s'il y a des remarques à formuler sur le précédent compte-rendu. Aucune remarque n'ayant été faite,

le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance est monsieur Cahen.

Le proviseur demande s'il y a des points de l'ordre du jour à rajouter, en plus de ceux demandés par écrit. La réponse étant négative. L'ordre est quelque peu modifié afin de regrouper certains points dans une même discussion.

l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

A°/ Activités et gestion de l'UFA

Le président du CA présente la proposition de budget de l'UFA, la composition des équipes enseignante et non enseignante, en précisant les principes retenus :

La base tarifaire est issue du « Barème de Montpellier »

1. administration et personnel de service:
 - ✚ catégorie B: 13,58 €/h
 - ✚ catégorie C: 10,45 €/h
 - ✚ agents de service: 8,80 €/h
2. animateur vie scolaire: 18,81 €/h
3. enseignants: 53,85 €/h pour un enseignement de niveau 3
4. chef des travaux: 63,00 €/h

Le tableau des emplois est voté à l'unanimité.

Monsieur le proviseur explique comment est procédé l'octroi des heures pour le personnel administratif et de maintenance. Le calcul est globalisé pour l'établissement et le dépassement est rémunéré sur l'UFA. Il est en effet impossible de comptabiliser exactement ce qui est produit spécifiquement pour l'UFA, car l'entretien, l'achat de matériel et de consommables servent à la fois pour le lycée et pour l'UFA.

Monsieur le proviseur observe qu'il est plus difficile de trouver des volontaires en enseignement général qu'en enseignement technique. Monsieur Barillaro explique que cette difficulté résulte de la mise en place tardive de la section BTS FEE par alternance. L'effectif requis n'étant pas atteint au moment de la rentrée scolaire, la décision d'ouverture n'a été prise que lorsque l'effectif de 10 stagiaires de spécialité FEE a été dépassé. Il a fallu convaincre les professeurs d'enseignement général à un moment où la rentrée scolaire en enseignement initial était déjà effective.

Pour le moment, la Région Lorraine et le CFA n'ont fait aucune objection sur le dédoublement à 15 pour

les matières d'enseignement général dans les formations en alternance. Il serait en effet très difficile de mettre en place des cours communs entre différentes formations en alternance, dès lors que celles-ci n'ont pas les mêmes dates de présence au lycée. En tout état de cause, cela obligerait à regrouper les BTS FEE et les BTS TP et à harmoniser leurs périodes en entreprise.. Actuellement le regroupement se fait déjà pour les langues.

À la question « pourquoi y a t-il autant de difficultés à recruter un vacataire extérieur pour les FEE option D », Monsieur le proviseur explique que l'Education nationale impose à ceux-ci d'avoir au moins trois années d'expérience professionnelle en plus de leur diplôme de BTS ou équivalent. Pédagogiquement, cela semble cohérent et souhaitable, mais cela complique les recherches.

Budget de l'UFA

1. pour les quatre sections dispensées dans l'établissement, le détail est fourni par le tableau placé en annexe. Globalement, nous avons, dans le cadre des explications fournies:

- | | |
|--|-------------|
| 1. matériel pédagogique (compte 601.3 - 601.7) | 15414,50 €. |
| 2. Documentation technique: | 400,00 € |

Le total du budget est de : 220 604,44 €. 88 % est affecté aux rémunérations des personnels.

Développement de l'UFA

Une proposition sera faite à la Région d'ouvrir une formation BTS automobile par alternance. Une nouvelle UFA sera créée ; elle sera sous la tutelle du CFA (public) du lycée automobile de Marly. Le proviseur demande l'autorisation du CA pour présenter cette proposition à la Région Lorraine.

Cette demande est approuvée à l'unanimité.

B°/ Budget 2010

- M. le proviseur présente les orientations du budget 2010. (Il commente le tableau joint en annexe)
- l'augmentation du budget doit servir à poursuivre la stratégie de rénovation des locaux en budgétant la somme de 115 000 €. au chapitre C - entretien - et la somme de 100 000 €. Au chapitre D - autres charges générales -
 - M. le proviseur propose de maintenir la somme de 20 000 €. pour le chapitre A1 - activités éducatives pédagogiques-
 - Il propose la somme de 125 100 €. Au chapitre J1 - enseignement technique- Ce chapitre est en légère diminution, de 2 545, 63 €. par rapport à l'année 2009.

Les versements de la taxe d'apprentissage sont en augmentation par rapport à l'année dernière.

Monsieur le proviseur indique qu'il tient à présenter un budget sincère et véritable, qui s'appuie sur des dépenses et des recettes évaluées au plus juste afin d'être transparent vis-à-vis du Conseil d'Administration dans le pilotage de l'établissement.

Concernant les recettes, le montant de la subvention de la Région Lorraine est de 379 520 €,., soit une diminution de 18 040 € par rapport à l'année précédente.

La diminution de la subvention s'explique par la diminution des coûts de viabilisation. La subvention est aussi amputée d'une partie des revenus de l'établissement (UFA, taxe d'apprentissage, hébergement).

Le chapitre 70 - locations - est en augmentation par rapport à l'année dernière car plus d'appartements sont loués. On ne peut louer qu'à des personnes de l'Education Nationale ou à du personnel de la Région.

Pour les logements encore vacants, il faut d'abord les réhabiliter.

Le lycée EIFFEL est l'établissement support de l'agence comptable qui gère la comptabilité des trois collèges rattachés, c'est-à-dire les collèges le Breuil de Talange, Paul Verlaine de Maizières-lès-Metz et la Source d'Amneville. Le chapitre du budget est un chapitre spécial : L82.

Les recettes viennent en partie de la subvention régionale (en fonction du nombre d'élève et de la dimension immobilière de l'établissement) et en partie des recettes propres de l'établissement. On note une augmentation du chapitre R 2 -restauration et internat - + 48 150,44 €.en raison de l'augmentation du nombre des internes et demi-pensionnaires.

Le budget est adopté à l'unanimité.

C°/ Règlement intérieur de la commande publique.

Le proviseur donne lecture du règlement intérieur de la commande publique Il explique que, dans le cadre de l'E.P.C.P., la grande majorité des achats de l'établissement est passé selon les procédures suivantes :

1° - pour les achats dont le seuil annuel par familles de produits est inférieur à 20 000.00 euros HT, aucune obligation de publicité n'est exigée. Une démarche directe d'achat sera mise en œuvre auprès d'un fournisseur, précédée ou non, sous la forme de devis comparatifs, d'une consultation d'autres fournisseurs potentiels. Le choix relèvera de l'ordonnateur.

2°- dans la tranche d'achats comprise entre 20 000.00 euros et 50 000.00 euros H.T., la publicité revêt un caractère obligatoire , mais n'est pas codifiée. Elle doit être à la fois suffisante et adaptée au moment de la dépense. Un cahier des charges simplifié sera publié sur 2 sites internet distincts. Le délai de réponse accordé aux fournisseurs est de 10 jours.

Commission de choix

3) -dans la tranche d'achats comprise entre 50 000.00 et 70 000.00 euros H.T., la publicité est obligatoire. Elle doit être suffisante et adaptée au moment de la dépense.

Un cahier des charges simplifié doit être publié sur 3 sites internet distincts.

Documents DC4 et DC5 exigés des fournisseurs,

Le délai de réponse accordé aux fournisseurs est de 15 jours.

Commission de choix.

4°- dans la tranche d'achats comprise entre 70 000.00 et 90 000.00 euros HT, rédaction d'un cahier des charges comportant des clauses administratives et techniques particulières sur la base desquelles sera fondé le choix du titulaire,

Un avis d'appel public dans un journal d'annonces légales,

Le délai de réponse accordé aux fournisseurs est de 21 jours.

Commission de choix

5°- dans la tranche d'achats comprise entre 90 000.00 et 206 000.00 euros HT, rédaction d'un cahier des charges indiquant les critères précis et leur pondération exacte,

Un avis d'appel public à la concurrence dans un journal d'annonces légales.

Le délai de réponse accordé aux fournisseurs est de 28 jours.

Commission de choix.

6°- Pour les marchés de seuils supérieurs à 206 000.00 euros H.T.

Ces marchés entrent intégralement dans une procédure formalisée fixée par le Code des Marchés Publics.

Le règlement est voté à l'unanimité.

D°/ état prévisionnel de la commande publique

L' EPCP permet de dépenser ce qui a été prévu au budget selon les procédures.

M. le proviseur indique qu'il peut y avoir en cours d'année des modifications de l' EPCP, votées par le CA, au regard des ouvertures proposées par ce dernier, lors du budget initial.

L'état prévisionnel de la commande publique est voté à l'unanimité

E°/ Charges en personnel

Le coût du personnel d'Etat Pour l'année 2008 est de 5 199 685,20 €.

Monsieur le proviseur rappelle que le budget de l'établissement est de 1 569 770,09 €.

19 h 20 : M. RIZZO quitte la salle

Le nombre des membres votant est 19 sur 30 membres titulaires qui composent le CA

F°/ Mise en place de la commission d'appel d'offre

M. le proviseur sollicite les membres du CA afin que soient désignés quatre membres titulaires de la commission d'appel d'offre, à savoir :

- M. Noël Cahen, enseignant
- Mme Patricia Nardini, enseignante
- Mme Muriel Nauroy-Rizzo parent d'élève
- Mme Martine Jacquemin, SASU

La composition de la commission d'appel d'offre est adoptée à l'unanimité.

G°/ Sorties et voyages

Ne sont votées que ceux qui nécessitent une participation financière des familles.

1. **Sortie à Stuttgart**

Le Proviseur adjoint présente le budget prévisionnel de la sortie à Stuttgart les 17 et 18 mars 2010 pour 45 élèves germanistes du lycée, d'un montant de 4 500.00 euros, à savoir :

- participation de 60.00 euros par élèves ,
- prise en charge du coût des 4 accompagnateurs sur le budget du lycée, soit un montant de 367.40 euros,

Reliquat sur la subvention de la Région « Equité sociale » pour un montant de 1 432.60 euros.

2. **Voyage à Londres**

Mme. le proviseur adjoint présente le budget prévisionnel du voyage à Londres du 8 au 12 mars 2010, organisé par Mme Laranjeira, qui concerne 52 élèves (BTS TP1 et BTS EB2, pour tous les anglicistes)

Coût total du voyage : 12 500,00 €

- participation de 170.00 € par élève
- prise en charge du coût des 4 accompagnateurs sur le budget du lycée, soit un montant de 893.00 €
- Reliquat sur la subvention de la Région « Equité sociale » pour un montant de 2 767,00 €

3. **Week-end ski**

Mme. le proviseur adjoint présente le budget prévisionnel de la sortie ski dans les Vosges du 29 au 31

01 2010

Cette sortie s'adresse essentiellement aux internes, mais les externes peuvent aussi s'inscrire.
50 élèves du lycée y participent.

Le budget s'établit à 7210,00 €, à savoir :

- participation de 70.00 € par élève,
- prise en charge du coût des 5 accompagnateurs sur le budget du lycée, soit un montant de 655.00 €
- don du FSE pour un montant de 1000.00 €
- reliquat sur la subvention de la Région « Equité sociale » pour un montant de 2 055.00 €

4. Sorties CSTR. En mai 2010

Il s'agit de 4 sorties de 3 jours que 48 élèves de la section « conduite routière et service » effectueront durant les mois d'avril et mai 2010

Bonne initiation à la pratique de la conduite sur de longues distances.

Hébergement: recherche d'établissements scolaires.

Les voyages sont prévus dans les secteurs Vosges - Jura - Nord - Centre.

Le transport se fait avec les véhicules du lycée.

Budget prévisionnel de ces sorties: 3000,00 € :

- participation de 30.00 € par élève
- prise en charge du coût des 3 accompagnateurs sur le budget du lycée, soit un montant de 176.55 €
- reliquat sur la subvention de la Région « Equité sociale » pour un montant de 1 383.45 €

5. Voyage à Barcelone.

Ce voyage est organisé par messieurs Laheurte et Beringuer, pour la classe d'EB1.(11 élèves)

Période: 26 au 30 Avril 2010

La coût global n'est pas encore totalement défini. Il sera fonction du moyen de transport (avion ou train). L'hébergement se ferait en résidence universitaire à Barcelone.

Le budget prévisionnel est de 5200,00 €

- participation de 150.00 € par famille,
- don entreprise d'accueil des stagiaires 150.00 euros par élève, (les entreprises restent à convaincre)
- Prise en charge du coût des 2 accompagnateurs sur le budget du lycée pour un montant de 800.00 €
- solde sur la subvention Région « équité sociale » pour un montant de 1 100.00 €

Les conditions n'étant pas encore totalement confirmées, la réalisation de ce voyage n'est pas encore sûre.

Les sorties et voyages ci-dessus ainsi que la participation des familles sont adoptés à l'unanimité.

Sont également présentés au CA, sans faire l'objet de vote :

6. Trophée SIA (Société des Ingénieurs de l' Automobile)

Fin Mai 2010 . En partenariat avec l'ENSAM (15 élèves) et les BTS AUTO (27 élèves)

Budget incluant le matériel: ~7200,00 €.

Pas de participation financière des familles. Il y a une demande de subvention régionale (qui avait été accordée l'an dernier).

7. Voyage en Allemagne.

Pour 20 germanistes. Hébergement dans des familles d'accueil qui ont des enfants dans des lycées

partenaires de notre établissement.

H°/ Ajustement des crédits dans le cadre de l'EPCP 2009

Adopté à l'unanimité

I°/ Vie scolaire

1. Rencontre parents-professeurs.

Le proviseur demande au CA l'autorisation de libérer les élèves de 16 h 30 à 17 h 30 le vendredi 11/12/2009 afin de permettre le bon déroulement de la rencontre parents-professeurs.

2. Journée portes ouvertes:

Le proviseur indique que la date retenue pour la journée portes ouvertes du lycée est le samedi 27 mars 2010.

Cette journée sera travaillée et la présence de tous est obligatoire.

En compensation, le vendredi 14 mai 2010 sera octroyé sous réserve d'acceptation par M. le recteur d'académie.

Ces deux propositions sont votées à l'unanimité.

J°/ Convention

Une convention sera signée avec l'association « Les vieilles pierres » concernant l'hébergement de 8 élèves de seconde BEP TAH pour la période du 2 au 26 juin 2009. Les intéressées ont effectué leur stage en entreprise sur le site de Rodemack.

Budget: 2087,20 €

La convention est adoptée à l'unanimité

M. le proviseur demande l'autorisation au CA de prendre en charge les frais de transport de l'élève Octave, handicapé, sur le budget « équité sociale » pour les sorties suivantes :

-112.40 euros pour les billets SNCF de Hagondange à Paris pour le salon Batimat le 05/11/2009

- 90.00 euros pour le transport GIHP de la gare de l'est à la porte de Versailles à Paris, le 5/11/2009

- 145.00 euros pour la sortie pédagogique à Dudelange (Luxembourg) le 09/12/2009

La prise en charge des frais de transport est votée à l'unanimité

K°/ Vie à l'internat

1. Chauffage. Les élèves se plaignent souvent qu'ils ont froid à l'internat. Monsieur le proviseur a fait procéder à plusieurs relevés de température dans les périodes les plus extrêmes (dimanche soir à l'internat, le matin de bonne heure, ...). Les valeurs obtenues ont toutes été comprises entre 19 et 22 degrés. Il n'y a donc pas de modification de réglage à apporter.

Par contre, le proviseur reconnaît qu'il y a quelques soucis de programmation pour la partie de l'ancien internat. Les radiateurs installés en mono-tube rendent quasi caduque tout espoir d'arriver à un résultat correct. Comme l'internat est en cours de rénovation, il vaut mieux patienter un peu.

2. Douches. Dans la partie ancienne de l'internat, l'état des douches est très mauvais. Les agents d'entretien font ce qu'ils peuvent, mais l'ensemble est tellement vétuste qu'il vaut mieux attendre la rénovation de ces ailes dans le cadre du programme régional de rénovation.

Monsieur le proviseur fait remarquer que la maîtrise de l'énergie, tout en respectant le confort réglementaire, a permis d'économiser plus de 100000,00 € de gaz, ainsi que la consommation d'électricité qui n'a pas augmenté malgré la mise en route du gymnase. Cet argent économisé permet d'investir plus rapidement dans du matériel pédagogique.

3. $\frac{1}{2}$ pension.

Certains élèves se trouvent séparés de leurs camarades fréquentés habituellement lors des repas à la demi pension. Afin d'éviter une attente trop importante des élèves à la demi-pension, M. le proviseur et l'équipe des CPE ont instauré un programme de passage des élèves par tranches horaires précises en fonction des emplois du temps des classes.

Des améliorations seront apportées dans le cadre d'une réflexion commune.

4. Fréquentation du parking.

Monsieur le proviseur a fait le constat d'allées et venues fréquentes d'élèves sur le parking de lycée.

Il rappelle aux membres du CA que les élèves mineurs pour lesquels aucune autorisation de sortie n'a été donnée par les parents sont sous la responsabilité du chef d'établissement. En conséquence, ces élèves doivent rester à l'intérieur du lycée. Pour les étudiants, une étude du règlement est en cours avec la vie scolaire.

D'autre part les fumeurs sont regroupés au niveau du portail piéton, ce qui gêne le passage. Il convient de trouver une solution à ce problème.

Tous les points acceptés en début de conseil ayant été abordés, monsieur le proviseur lève la séance à 20h 30.

Fait à Talange, le 24 novembre 2009

Le secrétaire de séance

Le Proviseur

Noël CAHEN

Olivier PALLEZ